

RAPPORT N° 92/4-27
au Conseil Municipal

OBJET

DENOMINATION DE L'ECOLE PRIMAIRE RUISSEAU DES NOIRS

Je vous demande de vous prononcer sur la proposition de dénomination de l'Ecole Primaire Ruisseau des Noirs, à savoir :

"ECOLE RAYMOND MONDON".

Monsieur Raymond MONDON a été Directeur de cet établissement de septembre 1959 à août 1972, date à laquelle il a été terrassé par une crise cardiaque dans l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, Monsieur Raymond MONDON a été Député de La Réunion de 1956 à 1959.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 92/4-27
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 septembre 1992

OBJET

DENOMINATION DE L'ECOLE PRIMAIRE RUISSEAU DES NOIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/4-27 du Maire ;

Vu le rapport de Françoise MOLLARD, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Ecoles ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte la proposition de dénomination de l'Ecole Primaire Ruisseau des Noirs, à savoir :

"ECOLE RAYMOND MONDON".

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 SEP, 1992

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

